

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pleins feux sur les 13 juillet et 14 juillet

Les Villes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage se sont unis une nouvelle fois pour vous offrir, le samedi 13 juillet, à 22h15, un magnifique feu d'artifice. Près de vingt minutes de pure magie !

Le feu d'artifice, une **création originale de la société Feux d'Artifices Unic S.A.** de Saint-Paul-lès-Romans (150 ans l'an dernier) sera **tiré du belvédère Saint-Romain** (Parc François-Mitterrand).

Pour le créer, son directeur artistique, Alexandre Gonnin, s'est inspiré, cette année des **Jeux olympiques** avec tout ce que cela représente : fraternité, abnégation, courage, force, patriotisme. Tous ces symboles seront représentés par des couleurs, des sons, des figures allégoriques

Très aérien, il sera rythmé, mais aussi, de fait, particulièrement coloré et plus fourni que jamais.

La soirée se terminera par un **grand final pyrotechnique** qui embrasera le ciel...



Le feu d'artifice sera tiré à 22h15 -- Ville de Romans

Une visibilité à 180° et plus

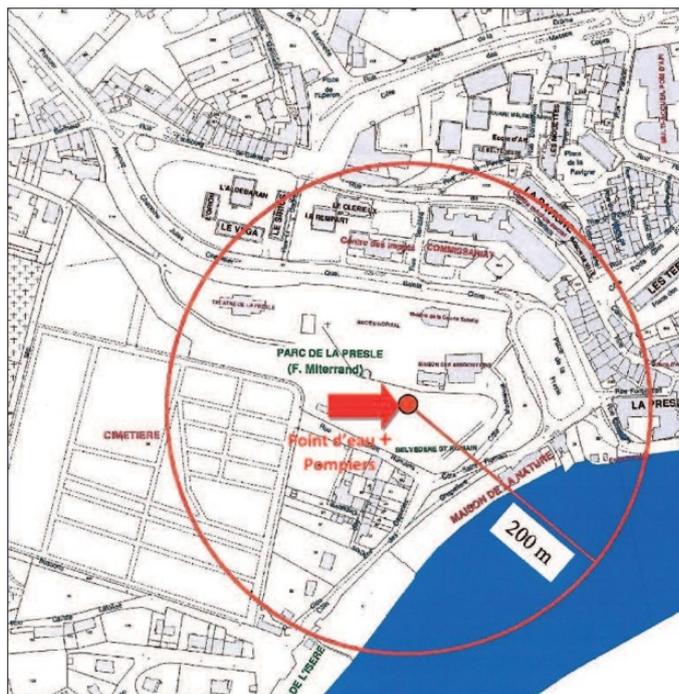
Grâce à sa hauteur et à son amplitude (près de 200 mètres), le feu d'artifice sera visible d'un peu partout, les meilleurs endroits étant, pour le voir dans son entier, le Pont-Neuf, le Pont-Vieux, les quais et les berges côté Bourg-de-Péage.

Attention ! Un périmètre de sécurité, à respecter absolument, sera mis en place, sur un rayon de 200 mètres autour de la zone de tir, dès le 12 juillet, à 20 h et jusqu'au 14 juillet, à 12 h. L'ensemble du parc François-Mitterrand sera strictement interdite au public ainsi que la place de la Presle et la côte des Chapeliers. Vous trouverez un arrêté de circulation plus détaillé, ci-après. Il concerne les voitures mais aussi les piétons (cf. circulation, mode d'emploi). En cas d'intempéries, le feu d'artifice sera reporté au 14 juillet à la même heure.

Mesures de sécurité

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux riverains se trouvant dans la **zone des 200 mètres autour du pas de tir** (situé derrière le cimetière, belvédère Saint-Romain, partie haute du parc François-Mitterrand) de tenir fenêtres, persiennes et volets clos, y compris les velux mais aussi les fenêtres de voiture, de replier leurs parasols et de remonter leurs stores extérieurs, de ne laisser aucuns produits inflammables liquides ou solides à l'extérieur (cartons, tas de feuilles mortes, bouteilles de gaz...) et de faire rentrer leurs animaux de compagnie.

Toutes les précautions seront prises pour que tout se déroule parfaitement : arrosage des endroits à risques, débroussaillage, avec présence sur le site de la police nationale, de la police municipale, de l'Union Nationale des Associations de Secouristes et, bien sûr, des sapeurs-pompiers.



Bal et commémoration



Le feu d'artifice terminé, vous pourrez vous rendre **place Maurice-Faure** où vous pourrez écouter, vers **22h45, les Banan'N Jug**, et danser jusqu'à n'en plus pouvoir. À l'instar des jugs bands du début du 20^e siècle, ce groupe revisite sans complexe et tous azimuts blues, jazz, calypsos des Bahamas, mentos Jamaïcains, fado en français, blues chinois... Animé par une énergie débordante, il s'approprie le « Jug Spirit » avec humour et générosité. Se refusant à faire un compromis entre exigence artistique et liberté de ton, le groupe se sent à sa place partout où l'on veut bien lui tendre une oreille. Pour les écouter, c'est [ici](#) !

Enfin, le dimanche **14 juillet**, vous serez invité à vous rendre, à **10 heures**, dans la cour de l'Hôtel de ville à **Bourg-de-Péage**, puis à **11 heures**, à **Romans**, place du **Champ-de-Mars**, pour la commémoration de cette date historique.

Le 14 juillet 1789, les révolutionnaires s'emparent de la prison de la Bastille. Cet événement marque la première victoire du peuple parisien sur la monarchie. Le 22 septembre 1792, la République française est proclamée. En 1880, le 14 juillet est choisi comme jour de Fête nationale.

Circulation, stationnement : mode d'emploi



Stationnement interdit

- **Du 12 juillet à 20h00 14 juillet à 12h00** : Rue Saint-Romain, Clos des capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, côte Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, quai Dauphin, rue des Teintures, rue Fontessort, escalier Josaphat, rue Pêcherie, avenue Chanoine-Jules-Chevalier et sur l'ensemble du parking situé entre la cité de la Musique et l'avenue Berthelot, quai Sainte-Claire, rue Port-Brûlé, rue Port-Rivail, rue Folquet, rue Puits-du-Cheval, rue Lieutenant-Cadillac, rue Savasse (y compris sur le parking situé au nord de l'Hôtel des impôts).
- **Du 13 juillet, à 7h00, au 14 juillet, à 5h00** : place aux Herbes et place Maurice Faure (afin de permettre le bon déroulement du concert qui suivra le feu d'artifice)
- **Le 13 juillet, de 7h à minuit** : Pont-Vieux, quai Ulysse-Chevalier (de la rue Sabaton au Pont-Vieux, quai Chopin, rue de Bellevue (de la rue Béatrix de Hongrie à la rue Calixte-Lafosse).
- **Le 13 juillet, de 13h00 à minuit** : place du Pont, rue Mathieu-de-la-Drôme (au droit de la côte des Cordeliers), rue Merlin, rue des Trois-carreaux, rue des Clercs, place Perrot-de-Verdun, rue et place Puits-du-Cheval, rue Tortorel et rue Pérollerie.



Circulation interdite

- **Le 13 juillet, de 13h00 à minuit** : Rue Saint-Romain, Clos des capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, côte Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, quai Dauphin, rue des Teintures, rue Fontessort, avenue Chanoine-Jules-Chevalier et sur l'ensemble du parking situé entre la cité de la Musique et l'avenue Berthelot, quai Sainte-Claire, rue Port-Rivail, rue Folquet, rue Puits-du-Cheval, rue Lieutenant-Cadillac, rue Savasse (y compris sur le parking situé au nord de l'Hôtel des impôts), place du Pont, rue Mathieu-de-la-Drôme (au droit de la côte des Cordeliers), rue Merlin, rue des Trois-carreaux, rue des Clercs, rue du fuseau, place Perrot-de-Verdun, rue et place Puits-du-Cheval, rue Tortorel et rue Pérollerie.
- **Le 13 juillet, de 19h00 à minuit** : Pont-Vieux, quai Ulysse-Chevalier (de la rue Sabaton au Pont-Vieux), quai Chopin, rue de Bellevue (de la rue Béatrix-de-Hongrie à la rue Calixte-Lafosse).
- **Le 13 juillet, de 22h15 à 22h45** : Pont-Neuf (Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny) avec déviation par le rond-point Docteur André-Morel, l'avenue Charles-Jourdan, l'avenue Adolphe-Figuet, l'avenue du Maquis, le bd Etienne-Jean-Lapassat et le rond-point n°1 pour rejoindre le pont des Allobroges.
- **Du 13 juillet, à 7h00, au 14 juillet, à 5h00** : place aux Herbes et place Maurice-Faure.

Circulation interdite aux piétons

- **Le 13 juillet, de 20h00 à minuit** : rue Saint-Romain, clos des Capucins, côte des Chapeliers, côte Montalivet, côte Saint-Romain, place de la Presle, parc François-Mitterrand, rue Chossigny, rue Fontessort, escalier Josaphat, avenue chanoine Jules-Chevalier, rue Savasse, quai Sainte-Claire et rue Lieutenant-Cadillac.

Déviation

Le 13 juillet, déviation pour les véhicules circulant depuis :

- **Quai Ulysse-Chevalier** : de 13h00 à minuit, par le quai Chopin, la rue de l'Isère, l'avenue Adolphe-Figuet et le boulevard Voltaire.

A noter : la circulation de transit entre Romans et Bourg-de-Péage s'effectuera par l'avenue Charles-Jourdan et le pont Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (pont Neuf).

- **Rue Jacquemart** : de 7h00 à minuit, par la place Charles-de-Gaulle, la côte Sainte-Ursule, la place du 75^e RI et la place Jean-Jaurès.
- **Côte Sainte-Ursule** : de 18h00 à minuit, par la place Charles-de-Gaulle, la place Jacquemart, la Petite-rue-Neuve et le cours Pierre-Didier.
- **Rue de Bellevue et l'Ouest de Romans** : de 7h00 à 19h00, par la rue Calixte-Lafosse, la rue Magnard, l'avenue Berthelot, le rond-point Yitzhak-Rabin, l'avenue Louis-Saillant, la rue Simone-Abbat, l'avenue Duchesne et le carrefour Paul-Deval.

Du 12 juillet au 14 juillet, déviation pour les véhicules circulant depuis :

- **Les rues Béatrix-de-Hongrie, Hugues-de-Lionne, Magnard et Calixte-Lafosse** : de 19h00 à minuit, par l'avenue Salvador-Allende (de la rue Béatrix-de-Hongrie à la rue Magnard), la rue Magnard, l'avenue Berthelot, le rond-point Yitzhak-Rabin, l'avenue Louis-Saillant, la rue Simone-Abbat et l'avenue Duchesne.
- **Pour tous les véhicules** : de 22h15 à 22h45, par le rond-point du Dr André-Morel, l'avenue Charles-Jourdan, l'avenue Adolphe-Figuet, l'avenue du Maquis, le boulevard Etienne-Jean-Lapassat et le rond-point n°1 (D532) pour rejoindre le pont des Allobroges.

Attention ! Tout véhicule situé dans les secteurs neutralisés sera considéré en stationnement gênant, verbalisé et mis en fourrière.